

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le 6 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BOÉ, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian DÉZALOS, Maire.

Nombre de conseillers : 29

Date d'affichage : 29 Juin 2009

Date de la convocation : 29 Juin 2009

PRÉSENTS : M. DÉZALOS, Mme LEBEAU, M. PANTEIX, Mmes MEYRAT, JOURNÉ-LHÉRISSON, M.GÉRAUD, Mme COUSINET, MM. LUNARDI, ESTERLÉ, VOLCÉNO, TOVO, Mmes ACCARY, LABADIE, M. JOSEPH, Mmes LASSORT, FAVARD, MANDEIX, TRUILHÉ, FORNASARI, M. BAUDY, Mme PERINET, M. BOUDON, Mme MANSE, MM. GAMBART, ROUX.

POUVOIRS : M. ORDRONNEAU à Mme LEBEAU - M. KHERCHACHE à M. DÉZALOS – Mme RAMOND à M. ROUX.

ABSENT : M. LAFUENTE

Madame ACCARY Annie a été nommée secrétaire de séance

Le compte rendu n'ayant pu être enregistré pour des raisons techniques, les interventions non écrites n'ont pu être reprises.

M. le maire ouvre la séance en rappelant les événements intervenus à Boé depuis le 20 mai, date de la dernière réunion du conseil municipal : Animations (Fête des écoles, Fête de l'aloise, Fête de la musique, ouverture des marchés gourmands ...), événements sportifs, travaux ... Il revient plus particulièrement sur 3 sujets :

Nos réunions de quartier qui se sont déroulées les 25 et 26 mai et les 15 et 16 juin. Nouveau calendrier, nouvelle formule. Hormis à St Pierre de Gaubert, il n'y a pas eu de participation massive des Boétiens. Comment l'interpréter ? On peut considérer que si les Boétiens avaient des problèmes et des griefs à soulever, ils se déplaceraient. Peut-être faudra-t-il avancer ces réunions de quartier à avril-mai.

Les horaires d'ouverture de La Poste à Boé Cités. Je tiens à remercier les Boétiens qui se sont mobilisés en signant la pétition proposée. Ce soutien a été précieux dans les négociations avec les responsables de La Poste. Nous avons pu préserver l'essentiel avec 21 heures d'ouverture hebdomadaire. Mais nous perdons tout de même 9 heures et il faudra rester vigilant car la transformation de La Poste en société anonyme n'est pas, selon moi, de bon augure pour le service public.

La rencontre du 24 juin avec les entreprises de Boé et de Bon-Encontre, à l'initiative du SIVU de développement économique et social a été un franc succès avec près de 60 entreprises présentes. Cette expérience est à renouveler pour être utile aux entreprises et à nos administrés en recherche d'emploi.

Enfin, chers collègues, je vous informe que j'ai reçu, avec M. Géraud, M. Martin et Mme Grégoire, Mme Carlotto, Trésorière municipale, venue nous remettre l'analyse financière de la commune de Boé pour les 5 années 2004-2008. Si le précédent rapport (2000-2004) était très bon, celui-ci est véritablement excellent. Je vous remets la page 3, page « résumé » du rapport, en attendant une étude plus détaillée par la commission des finances. Ce rapport met en évidence :

- Des produits de fonctionnement en progression très satisfaisante (+2,9% par an en moyenne) alors même que nous n'avons pas augmenté la fiscalité communale depuis 6 ans. Nos dépenses de fonctionnement progressent de 2,35% par an, soit moins que la moyenne des communes comparables sur pratiquement tous les postes de dépenses et notamment sur le principal, celui des charges de personnel.
- En investissement, nous investissons plus que les communes de même catégorie.
- Nous dégageons un autofinancement très satisfaisant et en progression régulière (+32% en 5 ans).
- Notre fonds de roulement progresse également. Il est aujourd'hui 3 fois supérieur à celui enregistré par la moyenne des communes comparables.
- Notre endettement a diminué de 31% en 5 ans. L'encours de dette par habitant est, à Boé, inférieur de 47% à celui de la moyenne départementale.

Gardons la tête froide cependant. Nous avons pu bénéficier, sur cette période, d'une bonne augmentation des bases d'imposition (nouvelles habitations, nouvelles entreprises...) mais ce mouvement s'atténuera peut-être dans l'avenir. En revanche, ce qui ne changera pas c'est notre ligne de conduite en matière financière : gérer avec sérieux, rigueur et responsabilité. Je sais que les Boétiens nous font confiance et je suis heureux de pouvoir leur dire aujourd'hui que ce sérieux et cette rigueur sont reconnus, de façon éclatante, par une autorité extérieure, compétente et objective. Je donne la parole à l'adjoint chargé des finances, Jean-Claude Géraud, pour quelques précisions.

☞ M. Géraud : pour la section de fonctionnement : au-delà de l'augmentation du produit des impôts locaux signalée, il est important de remarquer que ce sont les impôts locaux qui désormais constituent la principale ressource de la commune. Concrètement cela signifie que nous finançons de plus en plus nos projets avec nos ressources propres, c'est-à-dire avec des ressources stables car nous en avons la maîtrise. En conséquence notre dépendance envers la dotation d'Etat diminue, ce qui est souhaitable car ces dotations sont de plus en plus aléatoires. La prudence commande donc de continuer à préserver nos ressources propres au moyen d'une fiscalité maîtrisée en ce sens. Toujours dans ce même paragraphe le constat évoque une « marge brute plus significative ». Ceci indique que globalement la commune est capable de faire face plus facilement à ses dépenses, notamment en ce qui concerne les frais de personnel qui représentent la dépense la plus importante. Il est à noter que les dépenses du personnel sont moins élevées que celles de communes appartenant à la même state démographique puisqu'en 2008, elles représentent en moyenne 409 €par habitant pour Boé contre 434 €habitant pour le Département et 489 €habitant pour la Région ;

Pour la section d'investissement : On peut commenter brièvement ce paragraphe en disant d'une part que nous investissons plus que les autres communes, et d'autre part, qu'à niveau d'investissement égal, nous nous endettons moins qu'elles.

L'autofinancement : son niveau satisfaisant est la conséquence directe de la marge brute significative signalée en section de fonctionnement. L'autofinancement traduit notre capacité à financer nos programmes d'investissement par nos propres moyens. Par analogie, si nous étions une entreprise, l'autofinancement exprimerait notre capacité à mettre du bénéfice en réserve dans le but de financer l'outil de travail par exemple.

Le fonds de roulement : 103 jours ! C'est la durée pendant laquelle la commune est capable de rester en apnée financière ! Ceci veut dire que la commune serait capable de financer toutes ses dépenses de fonctionnement pendant cette durée, alors qu'aucune recette ne serait perçue dans cette période. Il en résulte que la signature de la commune est appréciée tant en terme de surface financière que de solvabilité. La conséquence c'est qu'aucun intérêt moratoire pour paiement tardif ne pénalise nos comptes. Cette aisance au niveau de la trésorerie vient en partie d'un emprunt BFT qui fait l'objet d'un remboursement en capital comme un emprunt classique, mais cet emprunt n'étant pas mobilisé, il n'entraîne aucun frais financier. Cet emprunt joue le rôle d'une trésorerie potentielle d'appoint. Si la

commune était une entreprise, sa situation financière la placerait loin de l'état de cessation de paiement, autrement dit du dépôt de bilan.

En conclusion, ces constats nous permettent de dire que la situation financière de la commune est structurellement saine. Nous nous attacherons bien sûr à ce qu'elle le reste. C'est déjà dans cet objectif qu'a été bâti le budget 2009 dont la structure conserve les bons équilibres financiers hérités des budgets précédents.

Rapport n° 01 - Mise à jour du tableau des effectifs. – Rapporteur : Monique Fornasari

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que suite à la Commission Administrative Paritaire (CAP) de catégories B et C réunie le 29 mai 2009, plusieurs agents de la collectivité peuvent prétendre à un avancement de grade ou à un reclassement.

Il convient donc de créer les postes nécessaires. Leurs postes actuels seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal après avis du CTP.

GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
Agent territorial spécialisé des écoles 2 nd e classe	Agent territorial spécialisé des écoles 1 ^{ère} classe
Adjoint administratif principal 2 nd e classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Contrôleur principal	Contrôleur en chef

A l'unanimité, le conseil décide la création des postes tels que définis sur le tableau ci-dessus.

Rapport n° 02 SDEE – dissimulation des réseaux France Télécom. – Rapporteur Claude Volcéno

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dispositions que peut prendre le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Energies de Lot et Garonne (SDEE 47), dans le cadre de travaux de dissimulation des réseaux France Télécom, sur la commune.

Secteurs :

- « Lascarbonnières » :

Montant estimatif des travaux TTC 4 622,85€

Dotation SDEE 47	924,57€
Participation France Télécom	1 183,24€
Subvention communale	2 515,04€

- Rue de Lorraine :

Montant estimatif des travaux TTC 59 836,58€

Dotation SDEE 47	11 967,32€
Participation France Télécom	10 989,96€
Subvention communale	36 879,30€

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2009.

Dans sa séance du 9 février 2009, le conseil s'était prononcé pour la dissimulation, sur ces mêmes secteurs des réseaux éclairage public, basse tension et France Télécom. Seuls l'éclairage public et la basse tension étaient prévus dans les devis proposés (pour rappel :

9 988,01€ pour la rue de Lorraine et 2 507,73€ pour Lascarbonnières).

Il convient donc de modifier la délibération du 9 février 2009 en supprimant « France Télécom ».

Vu l'avis favorable de la commission Voirie et Réseaux du 15 janvier et du 16 avril 2009,

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

A l'unanimité le conseil accepte la dissimulation des réseaux France Télécom et le financement de ces travaux.

Rapport n° 03 - Intégration de voies dans le domaine public. Rapporteur : Daniel Lunardi

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité pour procéder à l'intégration dans le domaine public communal des voies, réseaux et espaces communs localisés comme suit :

- Lotissement les Jardins du Canal – Parcelle AY21
- Lotissement la Pastourelle – Parcelle AH158
- Lotissement les Prés du Canal – Parcelle AY73

Conformément à l'article L318-3 du Code de l'Urbanisme, les voies privées ouvertes à la circulation publique situées dans un ensemble d'habitations, peuvent, après enquête publique, être transférées d'office, sans indemnité, dans le domaine public de la commune.

Vu l'avis favorable de la commission Voirie et Réseaux du 16 avril et du 28 mai 2009,

Je vous demande donc, mes chers collègues, d'autoriser Monsieur le maire à lancer l'enquête publique, en vue de ces intégrations.

A l'unanimité, le conseil accepte l'intégration dans le domaine public communal des voies, réseaux et espaces communs des lotissements cités ci-dessus.

Rapport n° 04 Attribution d'aides au départ en vacances dans le cadre du dispositif « Projet-Été Jeunes » ; Rapporteur : Aline Truilhé.

Depuis 2004, la Commune sur proposition de la commission « action scolaire, jeunesse » apporte un soutien aux projets de vacances des jeunes de 16 à 20 ans.

Ce dispositif qui s'inscrit dans le prolongement des actions proposées aux plus jeunes dans le cadre de « changer d'air » a pour objectif d'encourager les jeunes à construire un projet de vacances et de les soutenir techniquement et financièrement sous forme d'une bourse.

Depuis 2006, le dispositif « projet été jeunes » se développe en partenariat avec le dispositif régional « sac ados » (action mise en place par le conseil régional, dans le cadre de sa politique transversale « temps libres solidaires en Aquitaine »).

L'opération « sac ados » s'appuie sur des structures associatives ou publiques dans le cadre de leurs politiques menées en faveur des jeunes.

Pour 2009, 49 structures ont été retenues dans le cadre de l'appel à projet, dont 10 en Lot et Garonne. La Ville de Boé a obtenu 13 « sacs ados » comprenant :

- 100 € de chèques vacances
- 30 € en chèques déjeuner
- 1 carte d'assistance rapatriement internationale et nominative
- 1 carte d'assurance responsabilité civile nominative
- 1 ticket téléphone France Télécom
- 1 lot de documentation sur la santé et la citoyenneté

Sur proposition de la commission « action scolaire, jeunesse, culture et fêtes », il vous est proposé de verser aux jeunes Boétiens répondant aux conditions du dispositif, une bourse de 100 € en complément

de l'aide apportée par le Conseil Régional. Un bilan sera effectué à l'occasion de celui des activités d'été en présence des bénéficiaires et des parents.

A l'unanimité, le conseil décide de verser aux jeunes Boédiens répondant aux conditions du dispositif, une bourse de 100 € en plus de l'aide apportée par le Conseil Régional.

Rapport n° 05 - Subventions aux associations 2009. Rapporteur : Odile Favard

Lors du vote du budget primitif 2009, un crédit de 4 020€a été inscrit à l'article 6574 au titre des subventions non affectées. Ce crédit permet d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations dont les demandes parviennent en cours d'année.

4 dossiers nous ont été adressés :

- Soif de vivre 47
- Association climatologique ACMG
- Union Départementale DDEN
- Association pour le respect et la protection de l'animal ARPA

Je vous propose, mes chers collègues, de leur attribuer les subventions suivantes :

- Soif de vivre 47 : 50€
- ACMG : 100€
- Union Départementale DDEN : 100€
- ARPA : 150€

A l'unanimité, le conseil décide le versement d'une subvention aux associations citées ci-dessus.

Rapport n° 06 - Arrêt des affouillements et remise en état du site – Projet golf du château d'Allot. Rapporteur : Roland Esterlé.

Par arrêté n° 2008-95-1 du 4 avril 2008, le préfet de Lot et Garonne a autorisé les affouillements nécessaires à la réalisation des aménagements paysagers du projet de golf au Château d'Allot.

La société Tovo a déposé le dossier de fin d'exploitation du site en mai 2009, auprès des services préfectoraux.

Il est nécessaire que le conseil municipal donne son avis sur la remise en état paysagère, conformément à ce qui était prévu dans le dossier d'enquête publique.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Parcelle	Section	Superficie totale demandée	Superficie concernée par les affouillements	Propriété	Maîtrise foncière de TOVO SA
Affouillement du secteur 1					
143p	BB	2ha 19a 60ca	84a 00ca	Consorts TOVO	Fortage
Affouillement du secteur 2					
161	BB	1ha 68a 15ca	69a 30ca	Consorts TOVO	Fortage
122p	BB	10a 00ca	10a 00ca	Indivision TOVO	Fortage
Affouillement du secteur 3					
147	BB	1ha 32a 03ca	60a 70ca	Consorts TOVO	Fortage

Stockage temporaire des matériaux extraits					
37	BB	54a 20ca		Indivision TOVO	Fortage
Total		5ha 83a 98ca	2ha 24a 00ca		

Les aménagements réalisés sont les suivants :

- Création d'une partie du golf avec plans d'eaux, practices, bunkers, plantations, ..., sur les parcelles n° 122p, 143p, 147 et 161.
- Reprise par l'entreprise Tovo de la plate forme sur la parcelle 37 pour le stockage des matériaux liés aux activités de travaux publics de la société.

Je vous propose, mes chers collègues, de donner un avis favorable à la remise en état paysagère effectuée par la société Tovo, dans le cadre du projet de golf au château d'Allot.

Par 27 voix pour (M. Tovo ne participant pas au vote) le conseil donne un avis favorable à la remise en état paysagère.

Rapport n° 07 – Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Agen – Rapporteur : Christian Dézalos

Dans le cadre de sa séance du 11 juin 2009 et après échanges, concertation et débats intervenus de mai 2008 à juin 2009, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement pour une révision substantielle des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale auquel notre commune appartient.

Cette refonte statutaire, comme le texte joint le précise dans son préambule, vise à permettre :

- Un développement territorial destiné à surmonter les freins à la croissance économique que constitue l'actuel périmètre de la CAA,
- Un réajustement des règles de gouvernance dans le sens d'une plus grande prise en compte de la réalité démographique des communes dans leur représentation au sein des instances de la communauté, mais également, d'une reconnaissance de chaque institution communale membre, quelle que soit sa démographie, pour que celle-ci dispose d'une expression suffisante,
- Un confortement et un développement des compétences à caractère communautaire dès lors qu'elles se révèlent structurantes pour le territoire intercommunal préservant ainsi aux communes membres les compétences liées à leur proximité avec les populations,
- La possibilité de mettre en œuvre un programme d'investissements sur le mandat en cours, sur la période 2009-2014, en posant le cadre des engagements budgétaires correspondants, notamment, en rendant opposables des règles financières strictes (ratios prudentiels).

Cette réforme statutaire se fonde sur les dispositions de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à une délibération de notre conseil municipal avant que son adoption ne puisse intervenir par voie d'arrêté préfectoral.

Vu l'article L.5211-20 du CGCT qui dispose « *qu'à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.*

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

La décision de modification est prise par arrêté du représentant ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés. »

Aussi, j'ai l'honneur, mes chers collègues, de vous demander de vous prononcer sur la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Agen conformément au document ci-annexé.

☞ **M. Dézalos** : Je rappelle la position de vos 4 délégués lors du vote sur ces statuts, le 11 juin, au conseil de la CAA. Nous nous sommes abstenus, après avoir échangé en bureau municipal, et je voudrais vous dire pourquoi.

Nous n'avons pas voté contre parce qu'il y a, dans ces nouveaux statuts, des points positifs. Ainsi, nous nous sommes mis d'accord sur une représentation équitable des communes au conseil communautaire, en fonction de la démographie mais en évitant que la ville centre n'écrase les autres communes par le nombre de ses représentants.

Nous avons également trouvé un fil conducteur pour définir ce qui relèvera respectivement des communes et de la CAA. Il est écrit dans les statuts que les communes conserveront les compétences liées à leur proximité avec les habitants (état civil, action scolaire, action sociale, culture, sport ...). La CAA a vocation, elle, à porter des projets et des services à caractère structurant (infrastructures, grands équipements, grands aménagements ...).

Nous nous sommes mis d'accord aussi sur un bon équilibre pour le plan d'urbanisme communautaire en maintenant la compétence des conseils municipaux pour les sections communales de ce plan et la compétence pleine et entière des maires pour la délivrance des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

Nous avons jugé qu'il n'était pas aberrant de mettre en commun la gestion de la signalisation routière, de l'éclairage public, des feux tricolores, de l'eau et de l'assainissement, à condition de prendre en compte les situations existantes et les engagements des communes.

En revanche, il y a un point négatif, et de taille : celui de l'élargissement du périmètre de la CAA. C'est une question centrale. Le président de la CAA a eu la mauvaise idée d'insister pour écrire que la CAA s'attacherait à inscrire son action dans un territoire géographique le plus en conformité possible avec celui du Pays de l'Agenais, soit 52 communes allant de Beauville à Marmont-Pachas et de Grayssas à Ste Colombe ! Pourquoi envoyer à ces communes et à leurs communautés de communes le signal qu'elles doivent s'attendre à être absorbées par la CAA ? Croyez-vous que la CAA sera capable d'apporter aux 100.000 habitants de ce territoire la qualité de services qu'ils attendent ? N'est-ce pas plutôt pour asseoir un pouvoir local centralisé ? Et qui va payer un tel élargissement, alors même que l'on est dans un brouillard complet concernant le remplacement de la TP, ressource principale de la CAA ?

Sur cette question centrale du périmètre, nous considérons, à Boé, que l'objectif doit être de rassembler les communes de l'aire urbaine élargie et, simultanément, d'établir des coopérations avec les autres communautés de communes dans différents domaines (économie, transports, traitement des déchets ...). Ceci n'a pas été retenu. L'élargissement de la CAA aux limites du Pays de l'Agenais est, je crois, une erreur. Cela justifie que nous abstenions sur les statuts proposés.

Résumé de l'intervention de Jérôme ROUX au nom des élus Bâtir Oser Ensemble sur le rapport n°7 :

♦ Contexte :

- Volonté du Président de la République de réformer les collectivités locales dans de brefs délais (courant 2010).
- La commission BALLADUR a été créée à cet effet et a rendu son rapport.
- Le Sénat s'est également saisi du sujet et une mission a donné son avis.
- Enfin le Président de la République dans son discours devant le Congrès à Versailles a renouvelé sa volonté de réforme et a annoncé une nouvelle fiscalité pour les collectivités locales.

N'était-il pas urgent d'attendre l'aboutissement de ces réformes avant de proposer une modification des statuts de la CAA ?

Il est vrai qu'il est également urgent de répondre efficacement à l'immobilisme de la CAA lors de la précédente mandature et à son incapacité à se réformer.

♦ Carton « vert »:

- Aux Elus communistes et Républicains. Ils sont les seuls à avoir écrit à l'ensemble des conseillers municipaux de la CAA pour leur faire part de leur position. Cette démarche positive est à signaler.
- Au projet de modification qui nous est soumis aujourd'hui et qui doit permettre : plus de lisibilité, d'efficacité et d'économie dans les missions des communes et de la CAA.

♦ Carton rouge :

- Au maire de Boé sur sa méthode. Une fois encore il lui est reproché son manque de concertation. Les Elus Bâtir Oser Ensemble ont demandé il y a quelques mois qu'une réunion municipale soit organisée pour débattre sur les enjeux futurs de la CAA. Cela aurait pu aboutir sur un positionnement clair, voire unanime des élus de Boé. Au lieu de cela, les votes relatifs à la CAA interviennent au fur et à mesure, sans réelle lisibilité et surtout sans que nos représentants qui siègent à la CAA ne rendent de compte.

- Aux quatre élus qui siègent à la CAA au nom de BOE et qui ont adopté la position du « grand écart ». Ils ont pleinement participé aux travaux préparatoires sur la modification des statuts de la CAA. Le Maire de Boé a d'ailleurs parlé de « travail en commun » « de vision commune ».

Cependant, ils ont décidé de s'abstenir à cause d'un point : ils veulent que l'extension de la CAA privilégie « l'unité urbaine » à la notion « d'aire urbaine ». Or, selon eux, les statuts modifiés consacreront la notion d'aire urbaine.

Ceci est faux. En effet, les statuts précisent : « *la priorité que constitue l'élargissement de la zone périurbaine* ».

Leur position est d'autant moins justifiable, que nos représentants ont voté pour l'entrée de SAINT HILAIRE DE LUSIGNAN dans la CAA. En se prononçant de la sorte, ils ont envoyé un message clair : l'agrandissement de la CAA peut aller jusqu'à l'aire urbaine.

Se sentant piéger, ils ont même inventé une nouvelle notion : celle de l'extension à « l'aire urbaine élargie ».

De quoi s'agit-il ? Peut-on en avoir la définition ?

Comment combattre une extension englobant l'aire urbaine (car trop vaste), et proposer une aire urbaine élargie (encore plus vaste) ?

En réalité, leur refus d'adopter les nouveaux statuts de la CAA est uniquement politique et obéit à une directive de parti.

♦ Une grave lacune : un déficit de démocratie

- Les élus Communistes et Républicains s'inquiètent sur le surcroît de compétences accordé à la CAA et sur la non représentativité des diverses familles politiques au sein de cette collectivité.
- Ils ont parfaitement raison. Les élus de la CAA sont choisis au suffrage universel indirect. A l'exemple du conseil municipal de Boé, seuls des élus appartenant aux majorités municipales ont été désignés pour siéger. Il y a un véritable déficit de démocratie.

- Nous regrettons encore une fois que la majorité municipale n'ait pas accordé un des quatre sièges dont Boé dispose à la CAA au profit d'un élu Bâtir Oser Ensemble alors que nous représentons plus de 29% des Boétiens.
- Tout le monde n'a pas eu la même maturité politique que le Maire d'Agen, qui a fait attribuer un siège à son opposition.
- Il est à noter que les élus Communistes et Républicains de Boé qui sont dans la majorité et qui prônent la diversité au sein de la CAA, n'ont rien trouvé à redire sur notre exclusion de cette institution. Etrange ?

Cependant, ce point très négatif n'est pas rédhibitoire.

En effet, lors du prochain renouvellement de notre assemblée, je suis certain que la future majorité sera plus ouverte et tolérante et accordera une place à l'opposition. Cela se fera d'autant plus facilement si les Boétiens accordent leur confiance à l'équipe Bâtir Oser Ensemble.

Ensuite, il me semble indispensable que la future loi sur les collectivités territoriales impose une représentation proportionnelle au sein de toutes les communautés d'agglomération.

C'est une demande que nous avons transmise au Député de notre circonscription et qu'il s'est engagé à défendre.

Par 4 voix pour (Mmes MANSE, RAMOND, Mrs GAMBART, ROUX), 10 voix contre (Mmes PÉRINET, FORNASARI, LASSORT, LABADIE, COUSINET, JOURNÉ-LHÉRISSON, Mrs BOUDON, BAUDY, VOLCÉNO, ESTERLÉ) et 14 abstentions (Mmes MANDEIX, TRUILHÉ, FAVARD, ACCARY, LEBEAU, MEYRAT, Mrs. DÉZALOS, KHERCHACHE, ORDRONNEAU, JOSEPH, TOVO, LUNARDI, GÉRAUD, PANTEIX), le conseil refuse la modification des statuts de la Communauté d'agglomération telle que proposée.

Rapport n° 08 - Tarifs des activités du dispositif « changer d'air » été 2009. Rapporteur : daniel Panteix.

Depuis 6 ans, la Commune organise des activités d'été pour les jeunes Boétiens dans le cadre de son dispositif « Changer d'air ».

Ces animations d'été rencontrent un grand succès auprès des enfants et des familles puisque le nombre de participants ne cesse d'augmenter depuis leur mise en place.

Ce programme inscrit dans notre Contrat Enfance Jeunesse et soutenu par la CAF, prévoit une participation modique des familles.

Sur proposition de la commission « action scolaire, jeunesse, culture et fêtes » du 2 juin 2009, il vous est proposé de retenir les tarifs suivants :

- Canoë/ski nautique (à partir de 10 ans) : 2€
- Rafting à Saint Lary (à partir de 12 ans) : 15€
- Randonnée à Ste Colombe de Villeneuve : 3€
- Sortie au Pyla : 5€
- Sortie au lac de Thoux St Cirq : 5€

Avec option Catamaran (à partir de 12 ans) : 10€

- Village médiéval de Larresingle/Loisirs aqualudiques : 5€
- Plongée en mer à Cerbère : 15€

De nombreuses autres activités sont proposées gratuitement :

- Pêche à la ligne
- Tournoi sportif
- Lecture sur l'herbe

- Golf, judo, badminton, VTT, tir à l'arc, pétanque, football, rugby, volley
- Jeu de piste au musée d'Agen
- Atelier multimédia MAO et mix vidéo
- Initiation sono
- Cité débrouillarde
- Arts plastiques

Je vous propose donc, de fixer les tarifs des activités d'été, comme ci-dessus détaillé.

A l'unanimité, le conseil fixe les tarifs des activités jeunesse comme indiqués ci-dessus.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 00

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Annie Accary

Christian Dézalos